C/2025/1270

21.2.2025

Notification préalable d'une concentration

(Affaire M.11253 – SAFRAN / PART OF COLLINS AEROSPACE'S ACTUATION AND FLIGHT CONTROL ACTIVITIES)

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(C/2025/1270)

1. Le 14 février 2025, la Commission européenne a reçu notification, conformément à l'article 4 du règlement (CE) nº 139/2004 du Conseil [1], d'un projet de concentration.

Cette notification concerne les entreprises suivantes:

— Safran S.A. («Safran», France),

— une partie des activités d'actionnement et de commandes de vol de Collins Aerospace (États-Unis), contrôlée par RTX Corporation (États-Unis) (la «cible», États-Unis).

Safran acquerra, au sens de l'article 3, paragraphe 1, point b), du règlement sur les concentrations, le contrôle exclusif de l'ensemble de la cible.

La concentration est réalisée par achat d'actions et d'actifs.

2. Les activités des entreprises concernées sont les suivantes:

— Safran est spécialisée dans la conception, la fabrication et la fourniture, à l'échelle mondiale, de systèmes aérospatiaux (notamment des systèmes d'actionnement de commandes de vol), d'équipements pour aéronefs et de systèmes de défense,

— la cible est spécialisée dans la conception, la fabrication et la fourniture, à l'échelle mondiale, de systèmes d'actionnement de commandes de vol.

3. Après examen préliminaire et sans préjudice de sa décision définitive sur ce point, la Commission estime que l'opération notifiée pourrait entrer dans le champ d'application du règlement sur les concentrations.

4. La Commission invite les tiers intéressés à lui présenter leurs observations éventuelles sur ce projet de concentration.

Ces observations devront lui parvenir au plus tard dans un délai de dix jours à compter de la date de la présente publication. Il y a lieu de toujours préciser la mention suivante:

M.11253 – SAFRAN / PART OF COLLINS AEROSPACE'S ACTUATION AND FLIGHT CONTROL ACTIVITIES

Ces observations peuvent être envoyées par courrier électronique ou par courrier postal. Veuillez utiliser les coordonnées ci-dessous:

Courriel: COMP-MERGER-REGISTRY@ec.europa.eu

Adresse postale:

Commission européenne
Direction générale de la concurrence
Greffe des concentrations
1049 Bruxelles
BELGIQUE

[1] JO L 24 du 29.1.2004, p. 1 (le «règlement sur les concentrations»).